

De : Simon, Geraldine /FR [mailto:Geraldine.Simon@sanofi.com]

Envoyé : mercredi 17 janvier 2024 11:53

À : GIAROLI Alain

Cc : Videcoq, Fabrice,/FR <Fabrice.Videcoq@sanofi.com>; MOUJAES Karl <karl.moujaes@setec.com>

Objet : EP : Informations échangées ce jour

Mr Giaroli,

Merci pour notre échange de ce matin.

Concernant le nombre de places de parking, je confirme que nous aurons plus de places de parking à terme sur site. Vous trouverez la mention suivante sous le §6 des permis d'aménager :

## 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

2003 - 2004

Démolition totale  Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Démolition d'un abri vélo ouvert (poteaux et toiture seulement) d'une surface de 70 m<sup>2</sup>.

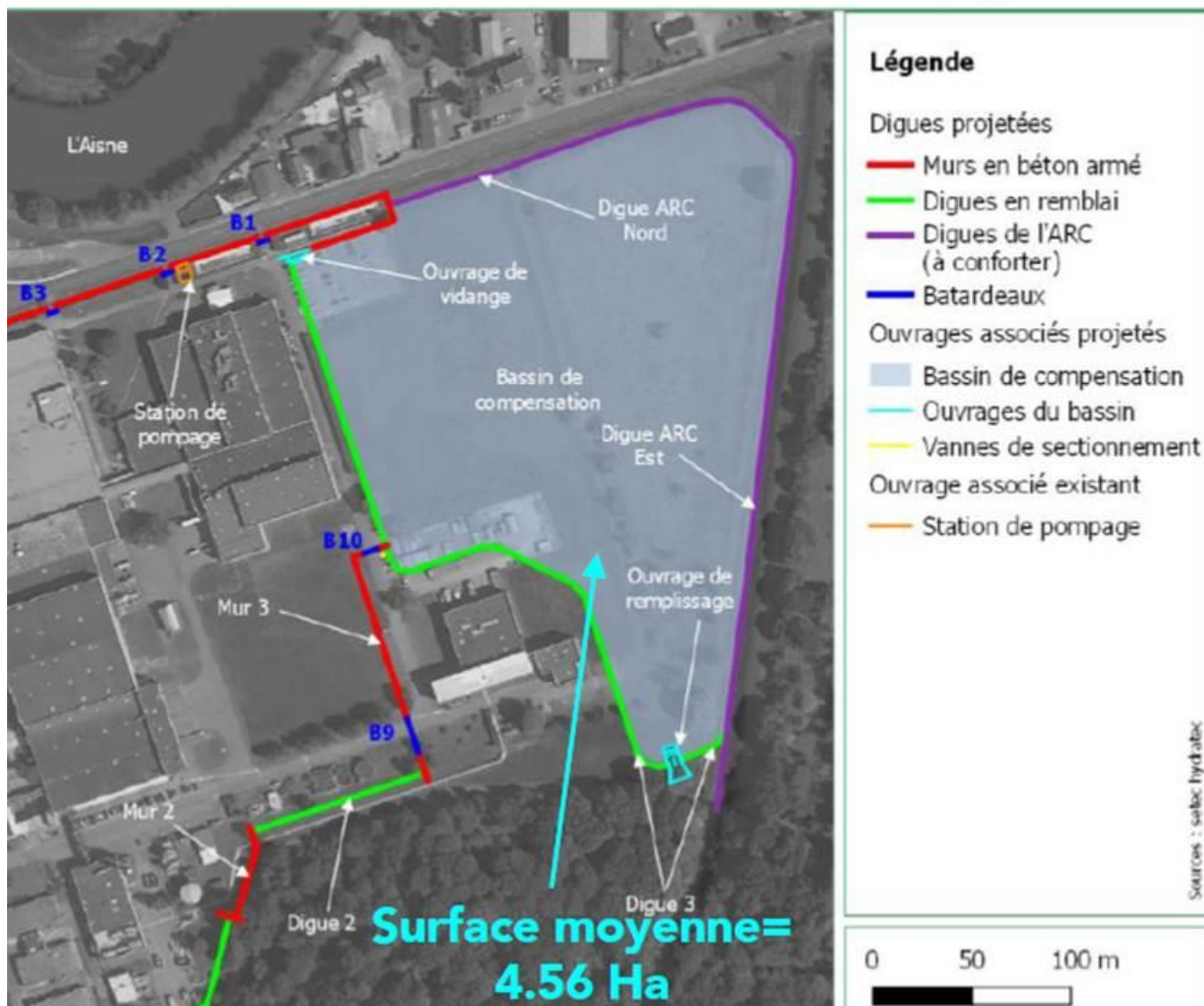
Démolition de 2353 m<sup>2</sup> de surface au sol de zone de stationnement extérieur (revêtement de sol en enrobé).

Sur l'ensemble des zones de stationnement actuelles du site, une seule sera entièrement démolie au droit du bassin de compensation. Le reste des zones sera partiellement démolie.

Un projet de déplacement de la zone de stationnement est mené en parallèle de ce projet, faisant l'objet d'une demande de permis de construire auprès de la mairie de Compiègne (PC 60159 23 T0057). Le nombre de place supprimé est intégralement compensé par ce nouveau projet.

Concernant la parcelle E201, elle est concernée par une portion de digue en remblai, la digue 2 visible sur le document ci-dessous :





Concernant la parcelle AM11, elle est située sur le terrain communale de Choisy-au-Bac, mais appartient à la Mairie de Compiègne.

Et enfin, voici les coordonnées de nos interlocuteurs de l'ONF :

| Société | Nom            | Fonction                      | Téléphone fixe | Téléphone portable |
|---------|----------------|-------------------------------|----------------|--------------------|
| ONF     | JAMINON Jérôme | Directeur agence territoriale |                | 06.20.01.16.6      |
| ONF     | COLAS Sarah    | Responsable UT Compiègne      |                | 06.27.14.29.8      |

Mr Jaminon a indiqué que l'ONF n'a pas de remarque particulière à formuler. Nous avons un rendez-vous avec Mme Colas le 22 février pour lui présenter le projet sur site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

**Geraldine SIMON**

## **Chef de Projets Investissements**

+33 (0) 3 44 38 **44 83**

56, Route de Choisy, 60200 Compiègne, France

**sanofi**



Please consider the environment before printing this email